

Accès aux Engrais dans la zone cotonnière du Cameroun

Visite SCAP – Octobre 2009

Plan de l'Exposé

- Recommandations Techniques
- Bases Economiques
- Organisation collective
- Fumure des cultures SCV en 2009
- Conclusion

Fumure vulgarisée / ha : Coton

- Sud de la zone, culture conventionnelle, semis-précoce
 - 200 kg d'engrais complet (22 10 15) au stade 4-5 feuilles, après sarclage et démariage à un plant,
 - 50 kg d'urée (46 % d'N) au buttage (30 à 40 Jour Après Levée : JAL)
- Nord, culture conventionnelle, semis précoce : 200 kg au stage 4-5 feuilles (démariage à deux plants)
- Semis tardif : 100 kg au stade 4-5 feuilles
- Avec 5 à 6 tonnes de FO, application de la demi-dose de fumure minérale vulgarisée
- En SCV : prévoir 50 kg d'urée supplémentaire pour la fin d'N (à 30 Jours ou avec le 1^{er} apport)

Fumure vulgarisée / ha : Maïs et sorgho

- Maïs, semis au 10 juillet au plus tard:
 - 100 kg d'engrais complet (22 10 15) et 50 kg d'urée au 1^{er} sarclage (environ 10 JAL)
 - 100 kg d'urée au buttage (environ 40 JAL)
- Sorgho : 50 kg d'urée au buttage (environ 40 JAL)
- Maïs et sorgho avec 5 à 6 tonnes de FO, application de la demi-dose de fumure minérale vulgarisée
- En SCV : prévoir 50 kg d'urée supplémentaire en cas de compétition flagrante, notamment avec le brachiaria

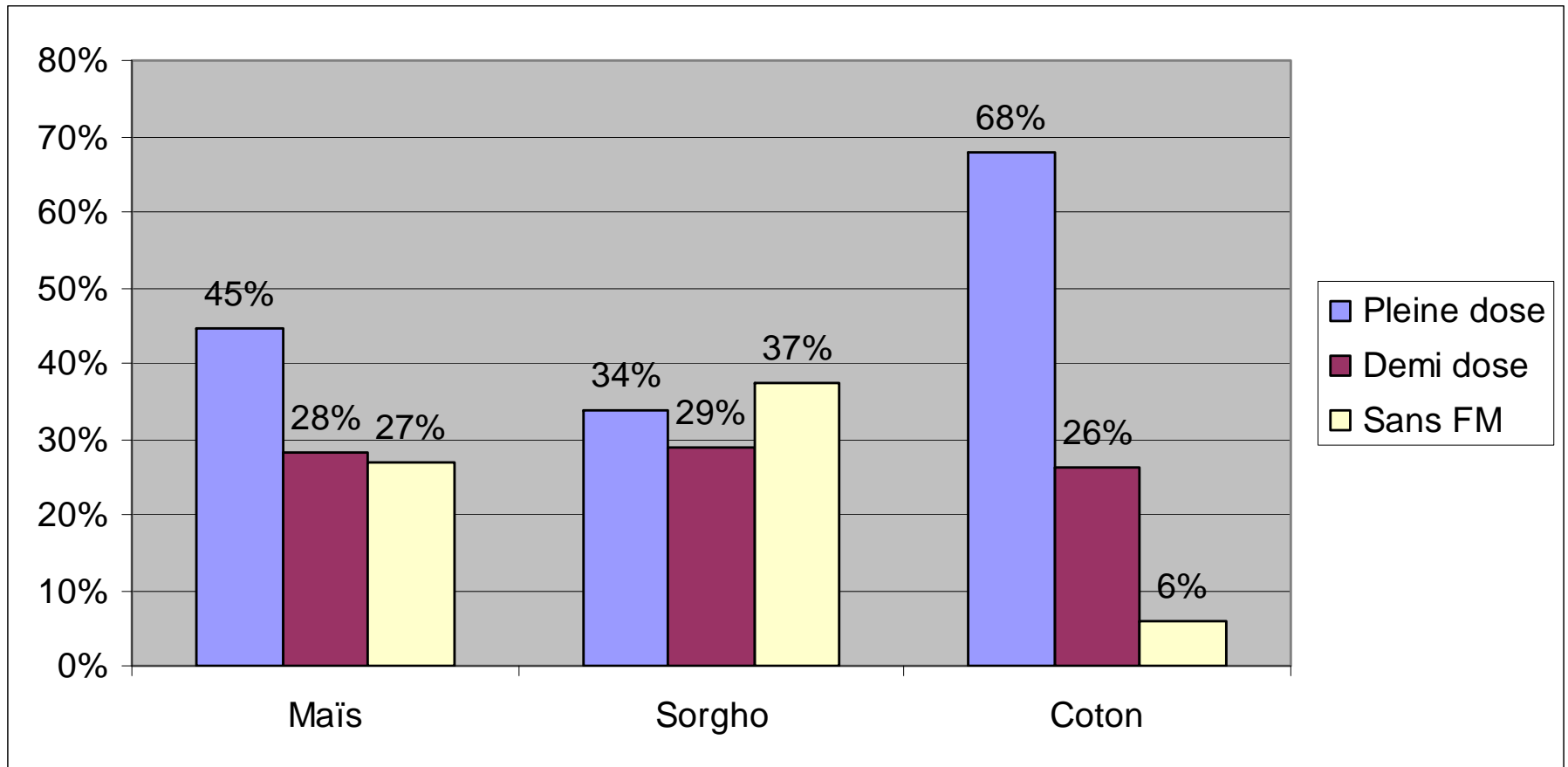
Bases économiques en 2009

- Entièrement des engrais coton à crédit
- En culture conventionnelle, **pour 01 ha de coton**, crédit engrais vivrier pour ½ ha :
 - **150 kg d'urée /ha pour le maïs**
 - **50 kg d'urée/ha pour le sorgho,**
 - **30 % de la valeur des engrais préfinancés par les groupements coton et les producteurs ou par les producteurs.**
- En SCV, **pour 01 ha de coton**, crédits engrais vivriers :
 - **Pour ½ ha de maïs à raison de 100 kg NPK + 100 kg urée/ha,**
 - **Pour 01 ha de sorgho à raison de 50 kg d'urée/ha,**
 - **30 % de préfinancement de la valeur des engrais par le Projet**
- Les 50 kg d'urée supplémentaire en cas de compétition sont également possible à crédit avec l'aval du Projet
- Possibilité d'achats au comptant pour tous producteurs régulièrement inscrit pour faire du coton

Organisation collective

- Cercle de caution solidaire (CCS ; les membres sont solidaires pour le remboursement des crédits : Caution de 1^{er} niveau) :
 - 05 producteurs au moins et 30 au plus quelle que soit la surface globale,
 - 02 à 04 producteurs pour une surface globale d'au moins 04 ha,
 - Producteur seul avec une intention de production d'au moins une caisse (au moins 06 ha).
- Les cercles dans un GIC (Groupe d'Initiative Commune, Groupement – Coton, une 100aines de producteurs) sont validés en Assemblée Générale
- Les GIC sont responsables vis à vis de l'OPCC-GIE qui octroie les crédits (engagement GIC/OPCC-GIE)
- La caution de 2^{ème} niveau pour le remboursement des crédits est assurée par les GIC

Fumure minérale des cultures SCV en 2009



Conclusion

- Malgré des bases techniques, économiques et organisationnelles assez claires, il y a des difficultés à obtenir la fumure des cultures et un important dysfonctionnement dans le système de crédit.
- Le dysfonctionnement du système de crédit est lié à celui des CCS.